



Le 24 février 2022

La FESP s'engage pour les jeunes

La Fédération du service aux particuliers (FESP) a renouvelé son engagement aujourd'hui, lors d'une réunion avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne et le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut Guilluy, pour contribuer à la politique d'insertion des jeunes aux portes de l'emploi.

Le contrat emploi jeune (CEJ) sera lancé le 1^{er} mars afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans les plus éloignés de l'emploi. Ce dispositif qui s'inscrit dans la démarche « 1 jeune, 1 solution » consiste à proposer des périodes d'immersion, de stage et de formation en entreprise aux jeunes afin de les habituer au fonctionnement d'un collectif de travail et ainsi découvrir des métiers comme ceux des services à la personne (SAP).

Cette initiative a été efficacement accompagnée par les adhérents de la FESP qui se sont fortement mobilisés. Babychou a ainsi recruté 300 jeunes en contrat en alternance préparant principalement le CAP AEPE (Accompagnement Éducatif petite Enfance). Claire Lanneau, fondatrice du réseau Babychou qui compte 100 agences en France, espère « dépasser les 400 jeunes l'année prochaine si le dispositif est reconduit en l'état concernant l'apprentissage ».

Éric Bobet, dirigeant d'Aidadomi (Marseille), estime que « près de 10 % de nos effectifs sont recrutés actuellement via un contrat en alternance (50 alternants). Cette politique rendue possible par les pouvoirs publics permet une intégration massive des jeunes qui nous le rendent bien en apportant une nouvelle vision de l'entreprise, un nouveau souffle et une capacité à innover. »

Didier Château, fondateur du réseau Générale des Services (80 agences en France) considère que « l'alternance est une arme d'insertion massive pour les jeunes et les demandeurs d'emploi notamment pour ceux issus de la diversité ».

Pour Magali Amrani, dirigeante au Pays des Vermeilles (Orléans) et présidente de la commission maintien à domicile de la FESP : « nous proposons des découvertes de nos métiers en particulier par l'intermédiaire de la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) pour laquelle nous sommes ravis qu'une démarche de simplification ait été engagée. L'alternance est un véritable outil de sécurisation et de professionnalisation pour les jeunes qui permet de les préparer aux attentes de l'entreprise. ».

« C'est avec conviction que la FESP a été l'une des premières organisations professionnelles à répondre à l'appel de Thibaut Guilluy il y a un an. C'est une démarche efficace de « mise en orbite » de tous ces jeunes éloignés de l'emploi. Nos chiffres de réussite sont au-delà de ce que nous espérions. Ils témoignent du fait que le dispositif est pertinent. C'est par ses résultats que nous sommes fiers d'avoir ouvert la voie aux autres fédérations du MEDEF mais aussi tout récemment de celles du secteur des SAP. Il est encore temps de s'investir ! » a conclu Antoine Grézaud, directeur général de la FESP.

La FESP dresse ainsi un premier bilan très positif de cette première année avec près de 1 500 contrats d'apprentissage et 500 contrats de professionnalisation¹, des immersions en entreprise et des mises en situation en milieu professionnel (PMSMP) et l'organisation d'un réseau d'ambassadeurs métiers dans les entreprises. De nombreux professionnels se sont également investis dans leur région pour valoriser les métiers des services à la personne en organisant des « jobs dating », des informations dans les collèges et les lycées, etc.). Avec le renouvellement du CEJ, la FESP est déterminée à poursuivre ses efforts en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Contact presse :

Shahina Akbaraly 06 50 82 55 02 s.akbaraly@o2p-conseil.com

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue depuis 1996 par l'État comme la première Fédération professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité du 13 décembre 2021](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis sa création, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'*avance immédiate* qui sera mise en œuvre en 2022.

¹ 45% des contrats signés se font dans les métiers de la garde d'enfants, 20% dans ceux du grand âge et 25% sur des fonctions supports et encadrements d'entreprises de SAP.